



Service Public d'Assainissement Non Collectif
39, Grande Rue- 71340 IGUERANDE
Tél. : 06.43.28.22.30. / 03.85.25.94.20.
Mail : spancdubrionnais@orange.fr

Commune de : _____

Demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

GÉNÉRALITÉS

✓ *Demandeur :* Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

✓ *Concepteur du projet :* Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

✓ *Installateur (si connu) :* Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

✓ *Terrain :* Nom du propriétaire (si différent du demandeur) : _____
Adresse du projet : _____
Références cadastrales de l'habitation et du terrain (sections et n° de parcelles) : _____
Surface en m² : _____
Nom des anciens propriétaires en cas de changement récent : _____

✓ *Locaux à desservir :*
Nature des locaux qui seront desservis : *Maison individuelle* : *principale* *secondaire* *locative*
 Autre (préciser) : _____
L'installation se fait dans le cadre : *d'une construction neuve*
 de l'aménagement d'une construction existante
avec permis de construire *oui* *non*

→ **Pour les habitations :** *Nombre et type de logements :* _____
Nombre total de pièces principales : _____ (= pièces de vie et de sommeil :
chambres, salles à manger, salons, bureaux... **sauf** WC, salle-de-bain, cuisines)
Nombre d'usagers : _____

→ **Pour les immeubles regroupant plus de 20 équivalents-habitants, plus de 20 pièces principales, pour les maisons d'habitation individuelles pour lesquelles le nombre de pièces principales est disproportionné par rapport au nombre d'occupants ou pour les autres immeubles (gîte, camping, hôtel, restaurant, salle des fêtes, école, etc.).**

Pour ces habitations et autres immeubles, une étude particulière doit être réalisée pour justifier les bases de dimensionnement. → Remplir la première et la dernière page puis joindre l'étude.

ÉTUDE SOMMAIRE du SOL et de sa PERMÉABILITÉ

Le système à mettre en place dépend des caractéristiques de la parcelle où il sera implanté dont les caractéristiques du sol. Une étude de sol doit alors être menée par une personne qualifiée.

✓ *Observations faites par :* _____

A – Etude de sol

Réaliser une tranchée d'au moins 1,20 m de profondeur sur le lieu où est prévu le système de traitement et observer aussitôt pour répondre aux questions ci-dessous.

✓ *Date de réalisation de la tranchée :* _____

✓ *Profondeur de la tranchée :* _____

✓ *Présence d'eau (après un jour) :* non oui à la profondeur de : _____

✓ *Absence d'un toit de nappe aquifère à moins d'un mètre du fond de fouille :* oui non

✓ *Présence de traces de couleur rouille ou noire :* non oui à la profondeur de : _____

✓ *Terrain inondable :* non fréquemment de manière exceptionnelle

✓ *Pente du terrain :* < à 5 % entre 5 et 10 % > à 10 %

✓ *Observations du terrain : indiquer dans le tableau ci-dessous suivant les différentes couches de sol rencontrées :*

- la nature du sol (sable ; gravier ; limon ; argile ; terre végétale...).
- la présence ou non d'éléments grossiers (roche compacte, roche fissurée...)
- la perméabilité du sol

Épaisseur de la couche	Nature du sol	Présence d'éléments grossiers (roche)	Sol perméable ou imperméable
0 à ... cm			
... à ... cm			
... à ... cm			
... à 120 cm			

B – Tests sommaires de perméabilité

Réaliser 3 tests sommaires de perméabilité décrits ci-dessous sur la surface prévue pour le système de traitement, **ces tests sont à réaliser à deux niveaux de profondeurs : à 0.50 m puis à 1.20 m.**

Pour chaque test, **effectuer un trou de section carrée** (de 30 cm par 30 cm et de 50 cm de profondeur) et **saturer le terrain la veille de l'essai** en versant 3 seaux de 10 litres d'eau dans le trou. Le respect des dimensions des trous est primordial pour le calcul du coefficient de perméabilité.

Pour l'essai proprement dit, il faut verser un seau de 10 litres dans chaque trou, mesurer la hauteur d'eau au départ, puis observer après combien de temps l'eau disparaît. S'il en reste après 4 heures, on mesure la hauteur restante.

Trous à 0.50 m de profondeur	1	2	3
Hauteur d'eau initiale	... cm	... cm	... cm
Temps mis par l'eau pour disparaître			
Hauteur d'eau restant après 4 heures	... cm	... cm	... cm

Trous à 1.20 m de profondeur	1	2	3
Hauteur d'eau initiale	... cm	... cm	... cm
Temps mis par l'eau pour disparaître			
Hauteur d'eau restant après 4 heures	... cm	... cm	... cm

✓ *Existe-t-il des captages déclarés d'eau (puits, sources) destinée à la consommation humaine à moins de 35 mètres du futur lieu d'implantation des dispositifs d'assainissements non collectif :* oui non

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION : pour choisir et dimensionner la filière, voir la plaquette : « Réussir son assainissement non collectif, un guide à l'usage des particuliers ».

▲ Pour rappel : les eaux pluviales ne doivent pas rejoindre toute ou partie de la filière d'assainissement

→ Destination des eaux pluviales (fossé, réseau pluvial, puits perdu, infiltration...) : _____

1) PRÉTRAITEMENT ET/OU TRAITEMENT PRIMAIRE :

Fosse toutes eaux Volume : _____ avec préfiltre incorporé oui non

Préfiltre indépendant Volume : _____

Bac dégraisseur (fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m) Volume : _____

Toilettes sèches : Traitement en commun des urines et fèces Traitement des fèces par séchage

Autre dispositif : _____ Volume : _____

En cas de réhabilitation : séparation possible des eaux vannes et des eaux ménagères si l'installation existante est conçue selon cette filière :

Fosse septique (eaux vannes) Volume : _____

Bac dégraisseur (eaux ménagères) Volume : _____

Autre dispositif : _____ Volume : _____

▲ Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément à la réglementation en vigueur

2) TRAITEMENT SECONDAIRE :

► Epanchage en sol naturel (sol en place)

Tranchées d'épandage
Nombre de tranchées : _____
Longueur des tranchées en m : _____
Largeur des tranchées en m : _____
Profondeur des tranchées en m : _____

Lit d'épandage
Longueur du lit en m : _____
Largeur du lit en m : _____
Profondeur du lit en m : _____

► Epanchage en sol reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé
Longueur du filtre en m : _____

Filtre à sable vertical drainé
Largeur du filtre en m : _____

Filtre à sable horizontal
Profondeur du filtre en m : _____

Tertre d'infiltration
Surface au sommet du tertre en m² : _____
Surface à la base du tertre en m² : _____
Hauteur en m : _____

Filtre à massif de zéolite
Fournisseur : _____

► Filière agréée

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal Officiel de la République Française et consultables sur le site interministériel (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>).

N° d'agrément : _____ Capacité de traitement : _____ EH

Dénomination commerciale du dispositif : _____

Titulaire de l'agrément : _____

3) DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS :

- Chasse (auget basculant ou flottant, pendulaire ou automatique) Volume : _____
- Pompe ou système de relevage Volume : _____
- Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées
- Autre dispositif : _____ Volume : _____

4) MODALITES D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITEES :

Le rejet en milieu hydraulique superficiel ne peut être autorisé que s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, que l'infiltration sur la parcelle ne peut être réalisée.

Dans ce cas, le rejet ne peut se faire qu'après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (joindre cette autorisation à la présente demande).

Les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

► Cas général : évacuation par le sol à privilégier

☛ Réaliser des tests sommaires de perméabilité à la profondeur et au niveau de l'infiltration des eaux traitées.

Pour chaque test, effectuer un trou de section carrée (de 30 cm par 30 cm et de 50 cm de profondeur) et saturer le terrain la veille de l'essai en versant 3 seaux de 10 litres d'eau dans le trou. Le respect des dimensions des trous est primordial pour le calcul du coefficient de perméabilité.

Pour l'essai proprement dit, il faut verser un seau de 10 litres dans chaque trou, mesurer la hauteur d'eau au départ, puis observer après combien de temps l'eau disparaît. S'il en reste après 4 heures, on mesure la hauteur restante.

✓ Profondeur du test (en cm) : _____

Trou n°	1	2	3
Hauteur d'eau initiale	... cm	... cm	... cm
Temps mis par l'eau pour disparaître			
Hauteur d'eau restant après 4 heures	... cm	... cm	... cm

- Infiltration par le sol :

- Tranchées d'infiltration
- Tranchées d'irrigation souterraine de végétaux
- Nombre de tranchées : _____
- Longueur des tranchées en m : _____
- Largeur des tranchées en m : _____

► Cas particuliers : autres modes d'évacuation

- Rejet vers le milieu hydraulique superficiel

▲ Après autorisation du propriétaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à votre charge, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

- Fossé Réseau pluvial Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, plan d'eau)
- Autre : _____

► Puits d'infiltration

En cas d'impossibilité de rejet correspondant aux paragraphes précédents, les eaux usées traitées peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité correcte.

▲ Ce mode d'évacuation est autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique que vous devez remettre au SPANC.

Dimensionnement : _____ Profondeur de la couche perméable (en m) : _____

COMPOSITION DU DOSSIER

A établir en **trois exemplaires** dont un à conserver et les 2 autres à retourner à la Mairie du lieu d'implantation du projet (qui transmettra un exemplaire au SPANC). Le dossier comprend :

- La présente demande.
- Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (le cas échéant).
- Un plan de situation au 1/25000.
- Un plan à l'échelle du cadastre portant notamment les limites de propriété, l'emplacement des captages déclarés d'eau destinée à la consommation humaine (puits, source) voisins dans un rayon de 35 m minimum autour du dispositif d'assainissement non collectif prévu.
- Un plan de masse (1/500 ou 1/200) sur lequel figure l'immeuble et les différents éléments constitutifs de l'installation (prétraitement, ventilations, différentes canalisations, dispositif de traitement, lieu du rejet le cas échéant), ainsi que les points de sondage et d'essais de perméabilité. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.
- Accord du propriétaire si ce n'est pas le demandeur de l'autorisation.
- S'il y a un rejet vers le milieu hydraulique superficiel, accord écrit du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur où se fera le rejet.
- Une étude hydrogéologique en cas de rejet par puits d'infiltration.

**Avant de transmettre votre dossier à la Mairie, vérifiez que la demande est correctement remplie et n'oubliez pas de joindre les pièces demandées.
Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera retourné.**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e)

- ✓ m'engage à informer le SPANC de toute modification de mon projet ;
- ✓ m'engage à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- ✓ m'engage à prévenir le SPANC, dès connaissance de la date prévue des travaux et avant le remblaiement des ouvrages afin d'effectuer la vérification de l'exécution des travaux ;
- ✓ m'engage à réaliser les travaux conformément aux dispositions réglementaires applicables ;
- ✓ m'engage à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien ;
- ✓ m'acquitter de la redevance de 150 € correspondant aux frais d'intervention du service (62 € pour l'examen préalable de la conception et 88 € pour la vérification de l'exécution des travaux). Cette redevance ne s'applique pas aux usagers s'acquittant déjà de la redevance annuelle pour l'immeuble faisant l'objet de la présente demande ;
- ✓ certifie exacts les renseignements fournis.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur :